Image not found or type unknown

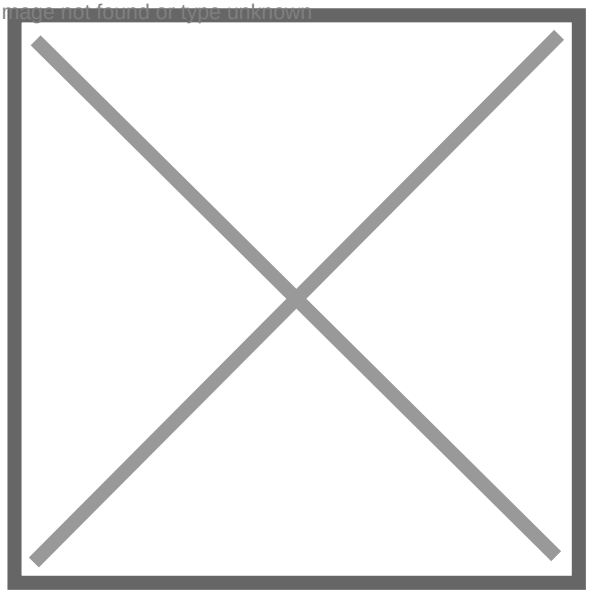

Problème agence et contrat de co-location

Par **Lady One**, le **16/07/2009** à **19:11**

Bonjour,

Je vis depuis deux ans dans un appartement à Toulouse géré par une Agence de location. J'ai signé un contrat de co-location donc [s]CONTRAT SOLIDARITE[/s]. Donc je suis co-locataire officielle sur le bail que je partage avec un autre co-locataire qu'on appellera Mr. X.

Mon co-locataire habite cet appartement depuis 4 ans et **beaucoup d'autres co-locataires ont partagé cet appartement avec Mr. X avant ma venue...**

Un jour, l'agence nous a réclamé des charges légales qu'ils avaient omis de réclamer.
Ces charges démarrent depuis plusieurs années avant ma venue.

Après avoir payé mes charges dues depuis mon arrivée, l'agence nous réclame en plus de payer les charges des tous les autres co-locataires qu'il ya eu avant ma venue. **L'agence réclame à moi et Mr. X de payer l'intégralités des charges.**

De plus, **je suis enceinte de 4 mois** et je souhaite partir mais tant que toutes les charges ne sont pas réglées, **l'agence refuse mon départ** même si Mr. X est d'accord.

_ ONT-ILS LE DROIT DE ME RECLAMER CES CHARGES ?

_ COMME JE SUIS ENCEINTE, PUIS-JE FAIRE JOUER LA LOI EN MA FAVEUR POUR ME LIBERER DE CET APPARTEMENT ?
(appartement pas très confortable, Mr X. et ses amis n'ont pas une vie saine, ils fument, boivent, appartement au 1er étage,...)

_ JE CONTINUE DE PAYER UN LOYER ET UNE ASSURANCE DANS UN APPARTEMENT DANS LEQUEL JE NE VIS PLUS, comment puis-je AU PLUS VITE ARRETER DE PAYER CE LOYER ?

Merci beaucoup Anaïs de m'orienter...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés